

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 718

présenté par
M. Gille

ARTICLE 11

À l'alinéa 73, substituer aux mots :

« mentionné à l'article L. 323-6-1 »

les mots :

« d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique mentionné à l'article L. 5214-1 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.